

CARTE SCOLAIRE 2012

**Rassemblement devant l'Inspection académique
vendredi 24 février à partir de 9h00,
au moment où se tient le CTSD**

L'ensemble des représentants du personnel ont voté contre l'inacceptable projet de carte scolaire du Directeur académique lors du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) du 15 février dernier. Ainsi, le DASDEN décidera des mesures pour la rentrée 2012, lors d'un nouveau CTSD, ce vendredi 24 février.

Il a invité les organisations syndicales à faire leurs « **propositions** », concernant les **41 postes qui restent « disponibles »** dans le cadre de la suppression des 159 postes pour le département.

Il demande donc aux organisations syndicales, dont le rôle est de défendre classes et postes, de choisir les classes à fermer !

A chacun son rôle ! Aujourd'hui, comme hier, le SNUDI-FO refuse de co-gérer la pénurie avec l'administration, de choisir, parmi tous les dossiers, quel poste devrait être sauvé, quel autre non, quelle classe devrait ouvrir, quelle autre non !

Fidèle à ses principes, le SNUDI FO 13 continuera à défendre l'ensemble des dossiers que les écoles lui ont confiés.

La mobilisation s'organise !

Depuis l'annonce des prévisions inacceptables de l'Administration, de nombreuses écoles se mobilisent : Des parents d'élèves contactent les élus politiques, demandent à être reçus en délégations à l'Inspection académique **cette semaine**.

Dans les écoles, des enseignants se mettent en grève, contre la mesure qui touche leur école, pour accompagner ces délégations et revendiquer le maintien ou l'ouverture d'une classe.

Le SNUDI FO invite les écoles à contacter le syndicat si elles souhaitent qu'il les accompagne.

Le SNUDI-FO appelle les enseignants et les parents à se réunir massivement devant l'inspection académique, vendredi 24 février à partir de 9h, moment où se tiendra le nouveau CTSD, où l'administration décidera des mesures de carte scolaire.

Le SNUDI FO 13 a déposé un préavis de grève pour la période du 14 février au 24 février.

ATTENTION : Il faut déposer son intention de grève à son IEN 48h avant dont 1 jour ouvré.

Certains enseignants nous ont demandé un « modèle » de courrier explicatif aux parents. vous trouverez en pièce jointe, une trame qui pourra vous servir de base.

**Annulation des suppressions de postes !
Ouverture des classes et des postes nécessaires !**